

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2028

19 septembre 2007

SOMMAIRE

Aetos Investment S.A.	97334	Jean-Pierre Hein et Fils	97309
Agepan Flooring Products, S.à.r.l.	97300	JPM Waterland S.à r.l.	97306
Alpha Factoring S.à r.l.	97344	Lakeshore Establishment	97344
Antalan Group Holding S.A.	97306	Lansan Investments S.A.	97304
Aspen Grove Holding S.A.	97305	LNG Dental S. à r.l.	97302
Autoplex International S.A.	97298	Merida Sàrl	97307
Chifra S.A.	97302	Messageries Paul Kraus S.à r.l.	97301
Citai Lux S.A.	97304	Midest S.A.	97299
Consolidation Company Luxembourg S.A.	97310	Novator Credit Luxembourg S.à r.l.	97303
Corelis	97301	Nucifera	97303
Danske Bank International S.A.	97309	Nvision S.A.	97344
ECAS II S.à.r.l.	97325	Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l.	97310
EDM International	97307	PBR Holding S.A.	97298
Ellira S.A.	97311	Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl	97299
Essence Trademarks S.A.	97303	Putz Meubles Intérieur-Extérieur, s.à r.l.	97298
Esseventuno S.A.	97307	PVM Invest Lux	97304
EuroInfra S.A.	97302	Resitalia Holding Sca	97311
European Capital S.A. SICAR	97301	Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A.	97299
Fairmark S.A.	97306	R.F.I. Holding S.A.	97308
Finbell S.A.	97302	Sirmmah Investment S.A.	97334
FRM Participations S.A.	97307	STAM Participations S.à r.l.	97300
Garage Schiltz Frères S.A.	97335	Stam Re	97300
Geis Cargo International Asia GmbH	97305	Stoneco S.à.r.l.	97305
Geis Cargo International Luxembourg G.m.b.H.	97305	Tech-Gate S.A.	97300
Gigaplex S.A.	97308	Tech-Gate S.A.	97299
Global Garden S.à r.l.	97304	Tesi International S.A.	97303
Go Life S.à r.l.	97342	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	97336
Hein S.A.	97309	TransEuropean III (Livange) Sàrl	97335
Instal S.A.	97308	WJB S.à r.l.	97298
Isodata Holding S.A.	97301		
Jalfin S.A.	97306		

Autoplex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 45.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095964/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02203. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

PBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.663.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095966/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02079. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Putz Meubles Intérieur-Extérieur, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 15, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 50.088.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095959/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02238. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

WJB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.030.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 janvier 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société WJB Sarl, avec siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse, B 90.030.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

V. Regnard

Le liquidateur

Référence de publication: 2007096883/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Midest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.868.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 avril 2007

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

- Est élu président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio Tonelli, qui déclare accepter,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour extrait certifié sincère et conforme

P. Lentz / J. Seil / R. M. Tonelli

Référence de publication: 2007096893/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06290. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 53.960.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096861/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05761. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché aux Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 28.104.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096859/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05721. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Tech-Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.670.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096855/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05737. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Tech-Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.670.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096853/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05735. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Agepan Flooring Products, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 116.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 26 janvier 2007

Il résulte de la prédite assemblée que:

Résolution unique

L'assemblée décide de nommer comme deuxième gérant pour une durée indéterminée Monsieur Ralf Eisermann, né le 5 février 1962 à Rietberg/Gütersloh demeurant à D-56812 Cochem Sehl, am Reilsbach 18.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007096910/1729/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Stam Re, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096800/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11153. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

STAM Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096801/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11157. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Isodata Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.685.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096802/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01906. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Messageries Paul Kraus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096796/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01499. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

European Capital S.A. SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096816/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01493. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Corelis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.
R.C.S. Luxembourg B 99.150.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 février 2004,
acte publié au Mémorial C n^o 384 du 8 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour CORELIS

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096709/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02604. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Finbell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 72.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096688/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01942. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Chifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.279.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096687/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01938. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

EuroInfra S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 95.383.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007096766/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03283. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

LNG Dental S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 110.622.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 2005,
acte publié au Mémorial C n^o 22 du 4 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour LNG DENTAL S. à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096710/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02348. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Tesi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096691/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01949. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Essence Trademarks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.319.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096685/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01933. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Nucifera, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 83.970.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096684/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00384. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Novator Credit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 115.567.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil des gérants prises en date du 29 décembre 2006 que le siège social de la société NOVATOR CREDIT LUXEMBOURG S.à r.l. a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg aux 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007096669/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03239. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Global Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 97.515.

Le bilan au 18 mai 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096724/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2007, réf. DSO-CH00064. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070108052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Citai Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.242.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096690/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01948. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

PVM Invest Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 91.837.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096683/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00381. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lansan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.878.

Constituée par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 129 du 19 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 586 du 21 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANSAN INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096733/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02691. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Geis Cargo International Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R.C.S. Luxembourg B 12.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096797/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11138. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Geis Cargo International Asia GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R.C.S. Luxembourg B 71.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096798/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11140. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Stoneco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.983.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

STONECO S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007096752/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03053. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Aspen Grove Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.695.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2006, acte n° 837 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007096663/208/13.

(070108047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Jalfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 51.521.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juillet 2007, acte n° 467 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007096661/208/13.

(070108037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Fairmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 30.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096772/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03007. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Antalan Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.123.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096791/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00232. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

JPM Waterland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.584.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

JPM WATERLAND S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007096753/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03050. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Merida Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 102.158.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096769/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02988. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour EDM INTERNATIONAL SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096768/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02275. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Esseventuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 53.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096767/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02301. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 58.158.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096771/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02996. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

R.F.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.389.

—
Constitué suivant acte reçu par M^e Tom Meztler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1403 du 27 septembre 2002, modifié par-devant le même notaire en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C n^o 629 du 29 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R.F.I. HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007096761/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02702. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Gigaplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.373.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1404 du 27 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 3 juillet 2007, acte en voie de publication au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIGAPLEX S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007096739/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02684. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Instal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.780.

—
Constituée par-devant M^e Tom Metzler, alors notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, le 15 décembre 1976, acte publié au Mémorial C n^o 24 du 28 janvier 1977; statuts modifiés le 19 mars 1980 suivant acte reçu par le même notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C n^o 137 du 2 juillet 1980, modifiés le 24 juillet 1990 suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C n^o 25 du 28 janvier 1991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour INSTAL S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007096713/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02390. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Hein S.A., Société Anonyme,
(anc. Jean-Pierre Hein et Fils).**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 4.880.

Constituée sous la forme d'une société en nom collectif suivant acte reçu par M^e Pierre Metzler, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 2 juillet 1951, publié au Mémorial C no. 66 du 30 juillet 1951, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1960, acte publié au Mémorial C no. 5 du 28 janvier 1961, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 1980, acte publié au Mémorial C no. 10 du 19 janvier 1981, modifiée par-devant M^e Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C no. 102 du 14 mai 1982, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 1991, acte publié au Mémorial C no. 286 du 25 juillet 1991, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C no. 181 du 11 avril 1996, modifiée par acte sous-seing privé en date du 11 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no. 172 du 18 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour HEIN S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007096706/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02615. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 mars 2007

Le Conseil d'Administration de la DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A. se compose maintenant comme suit:

M. Niels-Ulrik Moustén, Chairman, né le 19 février 1963 à Glostrup, demeurant, Nordsjaellands Hovedgade 49, DK-4939 Nordsjaellands

M. Sven Lystbæk, né le 26 septembre 1951 à Copenhague, demeurant, Lyngby Hovedgade 98, DK-2800 Lyngby

M. Thomas Mitchell, né le 1^{er} décembre 1962 à Fredriksberg, demeurant à 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague

M. Peter Rostrup-Nielsen, né le 13 octobre 1966 à Maglegaards, Gentofte, demeurant 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague

M. Kari Tähtelä, né le 8 janvier 1962 à Kuusankoski, demeurant, 1 Neidonkalliontie, FI-02400 Kirkkonummi

Les ratifications suivantes ont eu lieu aux dates indiquées:

M. Klaus Mønsted Pedersen, ratifié à la date du 31 mars 2007, né 31 juillet 1952 à Vorup, Danemark, demeurant 17, rue J.P. Fresez, Luxembourg

M. Tonny Thierry Andersen., ratifié à la date du 14 mars 2007, né le 30 septembre 1964 à Køge, Danemark, demeurant 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague

M. Per Hviid, ratifié à la date du 14 mars 2007, né le 14 janvier 1965 à Virum, Danemark, demeurant, Hummeltoftevej, 14, DK-2830 Virum

M. Per Damborg Skovhus, ratifié à la date du 1^{er} janvier 2007, né le 17 septembre 1959 à Blaere, Aars, Danemark, demeurant, 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhagen.

C. Schultz
Secrétaire

Référence de publication: 2007096894/222/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Consolidation Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.384.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001

4^e Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la confirmation des membres au conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir.

- Madame Rita Schroeder, demeurant à L-1452 Luxembourg, 16, rue Théodore Eberhard,
- Monsieur Roland Ebsen, demeurant à L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg,
- Monsieur Christian Hess, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Roland Ebsen et Monsieur Christian Hess comme administrateurs-délégués, de sorte que la société peut être valablement engagée par la signature isolée de chacun des administrateurs-délégués.

Les mandats des membres du conseil d'administration expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

5^e Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité la confirmation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir,

- La société FIDUCIAIRE SOCODIT SA ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2007096897/745/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Park Square Capital Credit Opportunities GP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad-Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.894.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 19 avril 2007 par l'associé unique de PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES GP Sàrl, STICHTING PARK SQUARE CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES, que:

- Madame Anja Lakoudi, née le 23 décembre 1977 à Schlema, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, a été nommée avec effet immédiat et pour une période indéterminée comme gérante A de la société;

- Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Northampton, Grande-Bretagne, demeurant à 30, rue Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une période indéterminée comme gérant B de la société.

Le conseil de gérance de société se compose désormais comme suit:

- Rolf Caspers, gérant A;
- Anja Lakoudi, gérant A;
- Carol Pace-Bonello, gérant B;
- Godfrey Abel, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007096468/2460/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03192. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Ellira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.847.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007096152/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01818. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Resitalia Holding Sca, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 198.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.325.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of the month of June.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RESITALIA HOLDING Sca, a partnership limited by shares («société en commandite par actions») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on May 13, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 970 of March 20, 2003, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.325, whose articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of January 16, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 419 of April 20, 2004 (the «Company»).

The meeting was declared open at 6.00 p.m. with M^e Patrick-Gwénoél Lestienne, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary M^e François Lecompte, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jennifer Ferrand, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. To convert the existing nine thousand eight hundred and ninety-nine (9,899) Preferred Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each into Ordinary Shares having the rights and obligations described in the articles of association.
2. To approve the restatement of the articles of association including, without limitation, to reflect the conversion of the existing Preferred Shares into Ordinary Shares but without amendment of the object of the Company.
3. Miscellaneous.

The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed *ne varietur* by the shareholders or their proxyholders, by the bureau of the meeting and by the under signed notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxyholders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the nine thousand eight hundred and ninety-nine (9,899) existing Preferred Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each into Ordinary Shares having the rights and obligations described in the articles of association.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to restate the articles of association, including, without limitation, to reflect the conversion of the existing Preferred Shares into Ordinary Shares but without amendment of the object of the Company, which shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the name of RESITALIA HOLDING Sca.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, which will be held, through one wholly-owned subsidiary of the Company, and the purpose of which undertakings is (i) to acquire land and/or existing buildings in Italy suitable for development and/or redevelopment of medium to high-quality residential condominium units, (ii) to build such residential condominium units and/or sell these to end-users and (iii) to carry out all other activities related or ancillary thereto in any respect.

The object of the Company consists further in the administration, development and management of such holdings as well as in the direct and/or indirect financing of such undertakings in which it holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever, or issue any debt instruments in any form whatsoever, (v) render any other form of direct or indirect assistance of whatever nature to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by providing any advice of whatever nature and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

In general, the Company may carry out any commercial, financial or industrial activity and/or operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Laws.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital. The issued capital of the Company is set at one hundred and ninety-eight thousand euros (EUR 198,000.-) divided into nineteen thousand seven hundred ninety-eight (19,798) Ordinary Shares, which shall be held by the limited partners and two (2) Common Shares, which shall be held by the unlimited partner, in representation inter alia of his unlimited partnership interest, with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.

The authorised capital of the Company is set at two hundred million twenty euros (EUR 200,000,020.-) divided into twenty million (20,000,000) Ordinary Shares and two (2) Common Shares, with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

The Manager is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorised and the issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Art. 6. Classes of shares. The Company has issued two classes of shares:

- (a) Ordinary Shares
- (b) Common Shares

The rights and obligations attached to the Ordinary shares and the Common Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Laws or by these Articles of Association.

Art. 7. Shares and transfer of shares. The Ordinary and Common Shares will be in the form of registered shares only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

No shareholder may create any liens on its shares without the prior written approval of all the other shareholders.

The Manager may not dispose of or otherwise transfer his Common Share other than with the consent of all shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Ordinary Shares, but not its Common Shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. Management, Auditing

Art. 10. Management. The Company shall be managed by RESITALIA MANAGEMENT S.à r.l. (referred to as the «Manager») to the fullest extent permitted by the Laws, in its capacity as sole unlimited partner («associé-commandité») and holder of all Common Shares of the Company.

The Manager may be removed for cause and must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. The Manager to be removed shall however have no veto right in his capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Manager may receive a remuneration from the Company for performing its management duties. To the fullest extent permitted by the Laws, the Company may in addition bear, and reimburse the Manager for (and may make advances to the Manager in connection with), the costs and expenses incurred by the Manager, including without limitation taxes and losses, damages and defence costs resulting from actual or threatened third party claims.

Art. 11. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders shall be exercised by the Manager.

The Manager shall have the power on behalf of, and in the name of, the Company to carry out any and all of the objects of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the objects of the Company.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager may delegate the daily management of the Company and any other powers vested in it by these Articles of Incorporation and the representation of the Company within such daily management or such other powers to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Liability of the Manager and of the shareholders. The Manager, as sole unlimited partner, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders, other than the Manager, as the limited Partners shall be prohibited from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings as permitted by the Laws and the Articles of Association or otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

Art. 15. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its directors, managers, officers or employees, the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

The Company shall indemnify the Manager or any one or more of its directors, managers, officers or employees, the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Manager, or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and

by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Confidentiality. The Manager shall not disclose, even after the end of its term of office, the information it possesses on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required under legal or regulatory requirements.

Art. 17. Dissolution - Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for the purposes of appointing a new manager.

The administrator(s) must, within fifteen days of their appointment, convene a general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association to appoint a new manager. The administrators' duties are limited to performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall appoint a new manager.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate under this Article 14.

Art. 18. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of three (3) members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

If the total number of members of the Supervisory Board shall fall below three (3), the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Article 19. Auditor. In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board will be assisted by an independent auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an established firm of auditors.

The independent auditor shall be elected by the general meeting of the shareholders for a determined period not exceeding six (6) years. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

Art. 20. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

Art. 21. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 22. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 23. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager's consent.

Art. 24. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of April of each year, at 10.30 a.m. If such day is not business day, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 25. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 26. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon call by the Manager or the Supervisory Board made in compliance with the Laws. The notice sent to the shareholders in accordance with the Laws will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 27. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 28. Proceedings. The general meeting shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, secretary and scrutineer appointed pursuant to this Article together form the board of the general meeting.

Art. 29. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 30. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5.00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the General Meeting. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg Business Day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast without any quorum requirement being applicable.

At any extraordinary general meeting, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting shall not validly deliberate unless at least a quorum of one half (1/2) of the shares outstanding is met and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two thirds (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 31. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 32. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 33. Adoption of financial statements. At the annual general meeting to be held in each year, the Manager shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 34. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Laws. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Laws, the Manager may payout an advance payment on dividends. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 35. Dissolution, Liquidation. Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed *pari passu* to the holders of the Ordinary Shares and the holders of the Common Shares in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as; amended.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

There being nothing else at the agenda, the meeting is closed at 6.15 p.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RESITALIA HOLDING Sca, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, enregistrée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), le 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 du 20 mars 2003 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.325, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 419 du 20 avril 2004 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 18.00 heures sous la présidence de M^e Patrick-Gwénolé Lestienne, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire M^e François Lecompte demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Jennifer Ferrand demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des neuf mille huit cent quatre-vingt dix-neuf (9.899) Actions Privilégiées existantes ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) en Actions Ordinaires ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

2. Approbation de la refonte des statuts, en ce inclus, notamment, la conversion des Actions Privilégiées existantes en Actions Ordinaires mais sans modifier la clause de l'objet social.

3. Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou

leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varient par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital souscrit est présente ou représentée à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir les neuf mille huit cent quatre-vingt dix-neuf (9.899) Actions Privilégiées existantes ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) en Actions Ordinaires ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé refondre les statuts de la Société en ce inclus, notamment, la conversion des Actions Privilégiées existantes en Actions Ordinaires mais sans modifier la clause de l'objet social, et qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre 1^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société (la «Société») sous forme de société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination RESITALIA HOLDING Sca.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, de toute nature ou sous toutes formes, dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, qui seront indirectement tenues par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue par la Société, et l'objet de ces entreprises étant (i) d'acquérir des terrains et/ou bâtiments existants en Italie, appropriés à l'aménagement et/ou au réaménagement d'unités d'habitation en copropriété de moyenne à haute qualité, (ii) de construire de telles unités d'habitation en copropriété et/ou de les vendre à des consommateurs finaux et (iii) d'exercer toute autre activité qui est en relation avec ceci ou qui y est de quelque façon accessoire.

La Société a en outre pour objet l'administration, le développement et la gestion de ces participations ainsi que le financement direct et/ou indirect de ces entreprises, dans lesquelles elle tient, directement ou indirectement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société peut en particulier (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière de portefeuilles titres, actions ou autres titres en représentation de participations, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tout titre et instrument financier représentant des droits de propriété, de créance ou de titres cessibles émis par un émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous les droits quelconques attachés à ces titres et instruments financiers; (iii) accorder directement et/ou indirectement toute assistance financière quelconque aux entreprises dans lesquelles elle tient une participation ou qui sont affiliées à son groupe d'entreprises, en particulier en accordant des prêts, facilités ou garanties dans toute forme et avec des délais de paiement quelconques, (iv) faire des emprunts dans toute forme quelconque ou émettre des titres de créance dans toute forme quelconque, (v) rendre directement ou indirectement une assistance de nature quelconque sous toute autre forme aux entreprises, dans lesquelles elle tient une participation ou qui sont affiliées à son groupe de sociétés, en particulier en donnant des avis de nature quelconque et (vi) effectuer toute transaction quelconque, soit commerciale, soit financière, mobilière ou immobilière qui est directement ou indirectement en relation avec son objet.

En général, la Société peut exercer toute activité et/ou effectuer toute opération commerciale, financière et industrielle qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution adoptée par l'assemblée générale suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-huit mille euros (EUR 198.000,-), divisé en dix neuf mille sept cent quatre-vingt dix-huit (19.798) Actions Ordinaires qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et deux (2) Actions de Commandité qui doivent être détenues par l'associé commandité en représentation en tant qu'associé commandité, chaque action ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et chaque action étant entièrement libérée.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent millions vingt euros (EUR 200.000.020,-) divisé en vingt millions (20.000.000) Actions Ordinaires et deux (2) Actions de Commandité, chaque action ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Gérant est autorisé et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans après la date de la publication de l'acte de constitution dans le Mémorial et elle sera renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le Gérant.

Le Gérant peut déléguer tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions. La Société a émis deux classes d'actions:

- Actions Ordinaires
- Actions de Commandité

Les droits et obligations attachés aux Actions Ordinaires et aux Actions de Commandité seront les mêmes, sauf dans la mesure où la Loi ou les présents Statuts en disposent différemment.

Art. 7. Actions et transfert d'Actions. Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité seront exclusivement nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions qu'il tient, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Tous les transferts d'actions seront inscrits au registre des actionnaires soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Aucun actionnaire ne peut grever ses actions sans le consentement préalable de tous les autres actionnaires.

Le Gérant ne peut pas disposer de ou autrement transférer son Action de Commandité qu'avec le consentement de tous les actionnaires.

La propriété de toute action implique l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qu'est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Gérant à le faire.

Art. 9. Achat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires, à l'exclusion de ses Actions de Commandité. L'acquisition et la détention de ces propres actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la Loi.

Chapitre III.- Gestion, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gestion. La Société sera gérée par RESITALIA MANAGEMENT S.à r.l. (ci-après le «Gérant») dans toute la mesure permise par la Loi en sa qualité de seul associé-commandité et de titulaire de toutes les Actions de Commandité de la Société.

Le Gérant peut être révoqué pour justes motifs et il doit être immédiatement remplacé par un nouveau gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à ses révocation.

Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront avec la gestion de la Société.

Le Gérant peut recevoir une rémunération de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions de gestion. La Société peut en outre assumer les frais et dépenses encourus par le Gérant et les lui rembourser (et elle peut faire des acomptes au Gérant en relation avec ces frais et dépenses), y compris sans limitation les impôts et pertes, dommages et frais de défense résultant de plaintes, actuelles ou dont la menace existe, de tierces personnes.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant aura tous les pouvoirs afin de réaliser l'objet social au nom et pour le compte de la Société des actes ou d'exécuter chaque acte et de signer ou d'exécuter tout contrat et autre qu'il juge à cette fin nécessaire, recommandable, utile ou accessoire. Sous réserve d'une disposition contraire expresse, le Gérant est et sera pleinement autorisé à exercer de façon discrétionnaire au nom et pour le compte de la Société tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'objet social.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société et tout autre pouvoir qui lui est attribué par ces Statuts ainsi que la représentation de la Société dans les limites de cette gestion ou ces autres pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Responsabilité du Gérant et des actionnaires. Le Gérant, en tant que seul associé indéfiniment responsable, sera conjointement et solidairement responsable avec la Société de tous les engagements de la Société qui ne peuvent être honorés au moyen des avoirs de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant, en leur qualité d'actionnaires commanditaires ne peuvent agir de quelque manière et en quelque qualité que ce soit au nom et pour le compte de la Société, sous réserve de l'exercice de leurs droits en leur qualité d'actionnaires aux assemblées générales tel qu'il est permis par la Loi et les Statuts ou autrement, et ils seront uniquement responsables de la libération par rapport à la Société de chaque action détenue par eux à concurrence de sa valeur nominale.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir

Art. 15. Conflits d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés ou membres du Conseil de Surveillance de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

La Société indemniserà le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés ainsi que les directeurs ou employés ou membres du Conseil de Surveillance de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, gérants, directeurs ou employés du Gérant ou des Gérants voire de directeurs ou employés ou membres du Conseil de Surveillance de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Confidentialité. Le Gérant est tenu de ne pas divulguer, même après la cessation de ses fonctions, les informations dont il dispose sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable.

Art. 17. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires pour nommer un nouveau Gérant.

Le(s) administrateur(s) devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts afin de nommer un nouveau Gérant. Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires nomme un nouveau Gérant.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat conformément à l'article 14.

Art. 18. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance serait réduit à moins de trois (3), le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance visé, les membres restants peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 19. Réviseur. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Conseil de Surveillance sera assisté par un réviseur indépendant qui sera un réviseur d'entreprises indépendant affilié à une société d'audit établie.

Le réviseur indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période déterminée qui n'excédera pas six (6) ans. Le réviseur indépendant restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur indépendant en fonction peut être révoqué de tout temps par l'assemblée générale d'actionnaires avec ou sans raison.

Art. 20. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant peut déterminer.

Art. 21. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance désignera parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance peut désigner à la majorité des membres présents à une telle réunion un autre membre du Conseil comme président temporaire.

Avis écrit, par fax ou par télégramme, des réunions du Conseil de Surveillance sera donné au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou s'il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à y assister. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par

télégramme ou par fax de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu, et chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres quelconques du Conseil de Surveillance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant.

Art. 24. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée en date du dernier jour du mois d'avril de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 25. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées d'actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

Art. 26. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent sur convocation par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance conformément à la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires conformément à la Loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée et la nature des opérations à examiner.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de rassemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 27. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par lettre, par télégramme ou par fax une autre personne comme mandataire; lequel ne doit pas être actionnaire. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées d'actionnaires.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par fax telle personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour rassemblée. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées d'actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à une assemblée générale.

Art. 28. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur nommés conformément à cet article formeront le bureau de rassemblée générale.

Art. 29. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise avant cette prorogation.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations régulièrement déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 30. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par la Loi ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées sans exigences de quorum.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par la Loi ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si un quorum de la moitié (1/2) au moins du capital est atteint et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou de la Loi, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 31. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 32. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de décembre de chaque année et finit le dernier jour de novembre de l'année suivante.

Art. 33. Approbation des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle, le Gérant présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur approbation et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 34. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 35. Dissolution, liquidation. Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par le Gérant ou par les soins d'une ou de plusieurs personnes (physiques ou morales), nommée(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti pari passu entre les titulaires d'Actions Ordinaires et les titulaires d'Actions de Commandité.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée s'est terminée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P.-G. Lestienne, F. Lecompte, J. Ferrand, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15253. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007093236/220/796.

(070104733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

ECAS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.395.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR, a company having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-111.559, represented by M^e Tom Loesch, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 10 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of ECAS II S.à.r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that in the view of the manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of three (3) members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence, the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 11. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 14. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the manager(s) to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the manager(s), subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 16. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Manager(s).

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 18. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
EUROPEAN CAPITAL S.A., SICAR prenamed;	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for an unlimited duration:

- Mr Malon Wilkus, President and Chief Executive Officer, residing professionally at 2, Bethesda Metro Center, 14th floor, Bethesda, Maryland 20814, United States of America.
- Mr John Erickson, Executive Vice President and Chief Financial Officer, residing professionally at 2, Bethesda Metro Center, 14th floor, Bethesda, Maryland 20814, United States of America.
- Mr Ira Wagner, Executive Vice President and Chief Operating Officer, residing professionally at 2, Bethesda Metro Center, 14th floor, Bethesda, Maryland 20814, United States of America.
- Mr Samuel Flax, Executive Vice President and General Counsel, residing professionally at 2, Bethesda Metro Center, 14th floor, Bethesda, Maryland 20814, United States of America.
- Mr Benoni Dufour, company manager, residing professionally at 6, Grand-rue, L-3394 Roeser, Luxembourg.

Second Resolution

The registered office shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR, une société ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-111.559, représentée par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination ECAS II S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du/des gérant(s).

Au cas où le/les gérant(s) estimerait/aient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il/ils pourra/ont transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois (3) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»),

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant

ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société comporte plus d'un (1) mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les gérant(s) aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation du/des gérant(s), ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le/les gérant(s).

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au/aux gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 16. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le/Les gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il/ils déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 21. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
EUROPEAN CAPITAL S.A., SICAR prénommée;	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période illimitée:

- Monsieur Malon Wilkus, Président et Chief Executive Officer, résidant professionnellement au 2, Bethesda Metro Center, 14^{ème} étage, Bethesda, Maryland 20814, Etats-Unis d'Amérique.;
- Monsieur John Erickson, Executive Vice President et Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 2, Bethesda Metro Center, 14^{ème} étage, Bethesda, Maryland 20814, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Ira Wagner, Executive Vice President et Chief Operating Officer, résidant professionnellement au 2, Bethesda Metro Center, 14^{ème} étage, Bethesda, Maryland 20814, Etats-Unis d'Amérique.;
- Monsieur Samuel Flax, Executive Vice President et General Counsel, résidant professionnellement au 2, Bethesda Metro Center, 14^{ème} étage, Bethesda, Maryland 20814, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Benoni Dufour, gérant de société, résidant professionnellement au 6, Grand-rue, L-3394 Roeser, Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8480. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096046/239/456.

(070107071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**Sirmmah Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Aetos Investment S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.078.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme AETOS INVESTMENT S.A. (the «Company») having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated under the name of BEAT INVESTMENT S.A. by deed of the undersigned notary on 8th February, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number C-857 on 11th May, 2007. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 24th May, 2007, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, master of law, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Rétif, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholder declares having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Change of the name of the Company from AETOS INVESTMENT S.A. to SIRRM AH INVESTMENT S.A. and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a société anonyme, under the name of SIRRM AH INVESTMENT S.A. (the «Company»).»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to change of the name of the Company from AETOS INVESTMENT S.A. to SIRRM AH INVESTMENT S.A.

Consequently the meeting resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

«There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a société anonyme, under the name of SIRRM AH INVESTMENT S.A. (the «Company»).»

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AETOS INVESTMENT S.A. (la «Société») ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée sous la dénomination de BEAT INVESTMENT S.A. selon acte du notaire instrumentant le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-857 le 11 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant le 24 mai 2007, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M. Pierre Stemper, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Mme Christelle Rétif, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que la procuration signée ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées au près des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que l'actionnaire déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

1. Changement de la dénomination de la Société de AETOS INVESTMENT S.A. en SIRRMAH INVESTMENT S.A. et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de SIRRMAH INVESTMENT S.A. (la «Société».)»

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société de AETOS INVESTMENT S.A. en SIRRMAH INVESTMENT S.A.

Partant l'assemblée a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira comme suit:

«Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de SIRRMAH INVESTMENT S.A. (la «Société ».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise reconnaît qu'à la requête des parties ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Stemper, P. Santer, C. Rétif, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation LAC/2007/18490. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093299/211/84.

(070104299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Garage Schiltz Frères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 100, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 105.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096073/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02353. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

TransEuropean III (Livange) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

X. Kotoula / J. P. Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2007096124/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03082. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER DEVELOPMENT CORPORATION, a corporation established under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America,

here represented by Mr Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 3rd, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TISHMAN SPEYER HOLDINGS (TSEC) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented

in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER DEVELOPMENT CORPORATION, pre-named, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Ms Geraldine Copeland-Wright, Senior Director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;

- Mr Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom;
- Mr James Arthur Rosenthal, Senior Managing Director & Chief Financial Officer, born on the 12th of May 1953 in New York (United States of America), residing at &148, 5th Avenue, New York, NY 10128, United States of America.

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER DEVELOPMENT CORPORATION, une société établie sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, ici représentée par M. Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER HOLDINGS (TSEC) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Société ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les

gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER DEVELOPMENT CORPORATION, désigné ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de;

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. James Arthur Rosenthal, Administrateur délégué, né le 12 mai 1953 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1148, 5^e Avenue, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schaeffer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17836. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007096003/242/352.

(070107062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Go Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5808 Fentange, 3, rue Jean Baptiste Stiff.

R.C.S. Luxembourg B 110.930.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olivier Gastebois, employé privé, né à Strasbourg (France), le 20 décembre 1964, demeurant à L-5808 Fentange, 3, rue Jean Baptiste Stiff,

2.- Monsieur Ulrik Møller, employé privé, né à Gentofte (Danemark), le 9 septembre 1981, demeurant à L-1361 Luxembourg, 2-4, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée GO LIFE S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5808 Fentange, 3, rue Jean Baptiste Stiff, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 131 du 19 janvier 2006,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.930,

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en 100 parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Ulrik Møller, préqualifié, déclare céder ses dix-sept (17) parts sociales de la société GO LIFE S.à.r.l. à son coassocié Monsieur Olivier Gastebois qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de mille soixante-cinq euros (1.065,- €), montant, que le cédant préqualifié reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire à l'instant-même, ce dont quittance et titre par le cédant.

Monsieur Olivier Gastebois, prénommé, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la présente cession au nom de la société GO LIFE S.à.r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Olivier Gastebois, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions, comme suit.

Première Résolution

L'associé unique décide d'élargir l'objet social de la société par l'adjonction de «le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment agréées» et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet:

- le conseil économique,
- le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment agréées
- toutes opérations commerciales se rapportant à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

Deuxième résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant, l'associé unique décide de modifier les alinéas 1^{er} et 2 actuels de l'article 5 des statuts et de les fondre en un seul alinéa 1^{er} nouveau de la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, entièrement libérées, toutes souscrites par l'associé unique: Monsieur Olivier Gastebois.

Troisième Résolution

L'associé unique décide de remplacer les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit:

« **Art. 6. (alinéas 2 et 3).** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts à un tiers ne peut être effectuée sans le consentement unanime des associés.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, comme suit:

« **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 930,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gastebois, U. Moller, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, Relation: LAC/2007/15732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095997/241/80.

(070107138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Alpha Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.697.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007096125/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01438. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lakeshore Establishment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour LAKESHORE ESTABLISHMENT

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096194/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02567. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Nvision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 73.777.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

FIDUCIAIRE MANACO SA

M. Kara / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095932/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01901. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.
